

Résumé

L'expérience de l'Union européenne est habituellement regardée et sollicitée au Canada et au Québec sous deux angles opposés. Pour les uns, elle montre qu'il existe un rapport étroit entre intégration économique et intégration politique et qu'il est erroné d'imaginer qu'une intégration économique puisse être réalisée sans l'existence de pouvoirs de décision de type fédéral. Pour les autres, c'est la forme politique des institutions européennes, avec la place qui y est faite à la souveraineté des États-membres, qui est mise en exergue et considérée comme source d'inspiration possible indépendamment des problèmes que peut poser l'intégration économique.

L'approche développée dans ce texte vise à sortir de cette confrontation. Celle-ci aboutit en effet à polariser alternativement l'attention sur des aspects institutionnels de la construction européenne opposés et saisis seulement de manière photographique, abstraction faite de leur évolution permanente, ce qui revient à oublier la cohérence d'ensemble et la dynamique historique qui donnent leur pleine signification aux institutions en question. La mise en regard ne prend sens selon l'auteur que dans la comparaison des dynamiques d'innovation politique et de création institutionnelle.

Dans cette perspective, le texte part de l'observation que, bien qu'elle suive une trajectoire à rebours de celle de la « Confédération » canadienne (émergence d'un ordre politique fédéral à partir d'États souverains préconstitués versus construction d'un État-nation et reconnaissance de Nations autochtones au sein d'un système fédéral existant), l'Union européenne est conduite à inventer des formes institutionnelles qui sont du même type que celles que le Canada a mis en place avant elle.

Le principal enseignement de l'expérience européenne en cours pour le Canada est qu'en leur donnant une portée plus générale, cette expérience valorise positivement, à l'encontre de la vision négative qu'en ont le plus souvent les Canadiens et les Québécois eux-mêmes, les processus d'innovation institutionnelle qu'au prix d'une apparente instabilité, le système politique canadien a engendré du fait de la compétition politique qui y est instituée entre ses divers ordres de gouvernement.

Le Canada et l'Union européenne peuvent ainsi être vus comme des espaces politiques où, plus inintentionnellement qu'intentionnellement, une nouvelle forme d'organisation des pouvoirs publics et de la société internationale est en train d'être inventée. Y émergent en effet des formes similaires de fédéralisme multinational asymétrique mêlant supranationalisme et intergouvernementalisme, fédéralisme fondé non plus sur une hiérarchie de pouvoir entre l'État

fédéral et les entités fédérées, mais sur une hiérarchie de valeur entre ordres de gouvernement égaux et en compétition pour l'allégeance des citoyens. L'expérience européenne en cours peut donc apprendre au Canada et au Québec à considérer comme particulièrement pertinentes leurs manières de régler au jour le jour leurs conflits de compétence et à valoriser ainsi un « principe fédéral bien compris » plutôt que de les voir comme un pis-aller, faute de pouvoir atteindre l'idéal de l'État souverain omnicompétent envisagé soit au niveau du Canada dans son ensemble par les uns, soit au niveau du Québec par les autres.

Cet argument est développé en deux temps. Dans une première partie, l'auteur établit au plan théorique pourquoi il est légitime de considérer que l'Union européenne et le Canada sont des reflets - des images inversées — l'un de l'autre. Dans une deuxième partie, il montre au plan des faits de quelle manière la dynamique créée par l'Union sociale au Canada, tant dans le domaine des relations intergouvernementales qu'au niveau du ressourcement de l'État providence, se reflète dans les développements de l'Europe sociale qui ont suivi la signature du Traité de Maastricht.

Il conclut qu'en dépit de toutes les difficultés et de l'ampleur des défis politiques qui jonchent la route vers l'invention nécessaire, dans un contexte de mondialisation, d'un fédéralisme multinational tant au Canada qu'en Europe, les innovations que constituent ici l'union sociale et le droit de retrait, là la « méthode ouverte de coordination » et les coopérations renforcées, sont des éléments du même ordre qui témoignent d'une évolution effective en ce sens.